



En vertu des dispositions de l'article 134 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (L.Q. 2000 c.56), la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole a fixé la première séance du conseil municipal de la nouvelle Ville de Gatineau au mercredi 21 novembre 2001 à 19 h 30 à la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, à la salle Jean-Després.

Séance extraordinaire tenue dans la salle Jean-Després, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le 21 novembre 2001 à 19 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, André Touchet, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil, Jocelyne Houle formant quorum dudit conseil sous la présidence temporaire de monsieur le maire Yves Ducharme.

Également présents : M. Mark B. Laroche, directeur général, Me Suzanne Ouellet, greffier, Mme Micheline Larouche et Me Richard D'Auray, assistants-greffiers.

L'avis de convocation ainsi ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CM-2001-1

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de désigner monsieur le conseiller Paul Morin pour exercer la présidence aux séances du conseil et ce, pour le terme d'office commençant en janvier 2002.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes présents

CM-2001-2

ÉLECTION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'élire madame la conseillère Jocelyne Houle à titre de maire suppléant pour douze mois et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2002 ou jusqu'à son remplacement.

Adoptée.

CM-2001-3

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les membres du conseil suivants au sein du comité consultatif d'urbanisme :

Président: monsieur le conseiller Simon Racine

Membres : monsieur le conseiller Pierre Philion

madame la conseillère Thérèse Cyr

Les membres de ce comité sont nommés pour un terme de deux ans à compter de la présente. Ce mandat est renouvelé par tacite reconduction pour le même terme si aucune résolution n'est adoptée afin de nommer des nouveaux membres avant l'expiration du terme.

Les citoyens devant siéger sur ce comité seront nommés à une séance ultérieure par ce conseil.

Adoptée.

CM-2001-4

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ DE CONTRÔLE DES DÉMOLITIONS DE BÂTIMENTS, SECTEURS HULL ET BUCKINGHAM

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les membres du conseil suivants au sein du comité de contrôle des démolitions de bâtiments dans la nouvelle Ville de Gatineau, secteurs Hull et Buckingham :

Président : monsieur le conseiller Pierre Philion

Membres : madame la conseillère Thérèse Cyr

monsieur le conseiller R. Alain Labonté

Les membres de ce comité sont nommés pour un terme de deux ans à compter de la présente. Ce mandat est renouvelé par tacite reconduction pour le même terme si aucune résolution n'est adoptée afin de nommer des nouveaux membres avant l'expiration du terme.

Adoptée.

CM-2001-5

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les membres du conseil au sein du comité consultatif agricole, à savoir :

Président : monsieur le conseiller Yvon Boucher

Membres : monsieur le conseiller André Touchet

monsieur le conseiller Simon Racine

Les trois producteurs agricoles qui vont siéger sur ce comité seront nommés à une séance ultérieure par ce conseil.

Adoptée.

CM-2001-6

NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission sur l'environnement :

Présidente : madame la conseillère Thérèse Cyr
Membres : monsieur le conseiller André Levac
madame la conseillère Denise Laferrière

Adoptée.

CM-2001-7 NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION SUR LE LOGEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission sur le logement :

Président : monsieur le conseiller Marc Bureau
Membres : monsieur le conseiller R. Alain Labonté
madame la conseillère Denise Laferrière

Adoptée.

CM-2001-8 NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission Gatineau, Ville en santé :

Président : monsieur le conseiller Luc Montreuil
Membre : monsieur le conseiller Pierre Phillion

Adoptée.

CM-2001-9 NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission loisirs, sports et vie communautaire :

Président : monsieur le conseiller Marc Bureau
Membres : monsieur le conseiller André Levac
madame la conseillère Thérèse Cyr

Adoptée.

CM-2001-10 **NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION ARTS, LETTRES, CULTURE ET PATRIMOINE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission arts, lettres, culture et patrimoine

Présidente : madame la conseillère Louise Poirier

Membres : monsieur le conseiller Joseph De Sylva
 monsieur le conseiller Simon Racine

Adoptée.

CM-2001-11 **NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION JEUNESSE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission jeunesse :

Président : monsieur le conseiller Joseph De Sylva

Membres : monsieur le conseiller Yvon Boucher
 madame la conseillère Denise Laferrière

Adoptée.

CM-2001-12 **NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission sécurité publique :

Président : monsieur le conseiller R. Alain Labonté

Membres : monsieur le conseiller Pierre Philion
 monsieur le conseiller Joseph De Sylva

Adoptée.

CM-2001-13 **NOMINATION DES MEMBRES – COMMISSION CONJOINTE D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes sur la commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais :

Président : monsieur le maire Yves Ducharme

Membre : monsieur le conseiller Simon Racine

Adoptée.

CM-2001-14

NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION ASTICOU

CONSIDÉRANT QUE la Société municipale d'habitation Asticou a été autorisée par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis, à réaliser 22 unités de logements destinés à une clientèle de jeunes de 16 à 22 ans en collaboration avec l'organisme Vallée Jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE l'achèvement de ce projet est prévu pour le 1er avril 2002 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de nommer les personnes suivantes au conseil de la Société municipale d'habitation Asticou afin d'assurer la continuité de ladite Société :

	<u>Début du terme</u>
Monsieur Pierre Phillion, président	1er janvier 2002
Monsieur Marc Bureau, vice-président	1er janvier 2002
Michel Tremblay, trésorier	1er janvier 2002
André Croteau, secrétaire	1er janvier 2002
Christian Gagné, représentant des locataires du 111, rue de Carillon	21 novembre 2001

Exceptionnellement, le terme du présent conseil est indéterminé et pourra être interrompu par le conseil municipal en tout temps.

Adoptée.

CM-2001-15

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS – SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun, la Ville de Gatineau doit désigner les membres du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit ainsi nommer, à compter du 1^{er} janvier 2002, entre sept et neuf personnes choisies parmi les membres de son conseil sauf deux choisies parmi ses résidents, dont un usager des services de transport en commun et un usager des services adaptés aux besoins des personnes handicapées :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de désigner, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2002, les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais :

Président : monsieur le conseiller Lawrence Cannon

Vice-président : monsieur le conseiller Luc Montreuil

Membres : monsieur le conseiller André Touchet

monsieur le conseiller Pierre Philion

monsieur le conseiller Richard Côté

Les citoyens devant siéger sur ce comité seront nommés à une date ultérieure.

Adoptée.

CM-2001-16

FORMATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA NOUVELLE VILLE DE GATINEAU ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE le Comité de transition de l'Outaouais a formé un sous-comité de développement économique composé de sept responsables de développement économique de la Ville et de quatre personnes d'affaires et que ce comité a recommandé que le développement économique de la nouvelle Ville soit assuré par la formation d'une corporation de développement économique qui mettra à contribution les connaissances et le réseau de contacts et de collaboration des gens d'affaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que la nouvelle Ville de Gatineau appuie la formation de la nouvelle corporation de développement économique de Gatineau et consent à y consacrer annuellement une somme de 1.5 million \$ prévue au budget et indexée annuellement par l'augmentation des charges salariales.

QUE ce conseil accepte la formation d'un conseil provisoire composé de trois élus.

QUE ce conseil accepte la nomination des membres suivants :

Membres : monsieur le maire Yves Ducharme

monsieur le conseiller Yvon Boucher

madame la conseillère Thérèse Cyr

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, tout document à cet effet.

Adoptée.

AM-2001-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE POUR DES DÉPENSES RÉELLEMENT ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR CERTAINS ACTES

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le maire Yves Ducharme, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement établissant un tarif applicable pour des dépenses réellement encourues par un membre du conseil pour certains actes.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AM-2001-18 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA NOUVELLE VILLE DE GATINEAU

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le maire Yves Ducharme, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique des employés de la nouvelle Ville de Gatineau.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AM-2001-19 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Simon Racine, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement décrétant la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AM-2001-20 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACCEPTATION DES SOUMISSIONS D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS PAR LE TRÉSORIER OU EN SON ABSENCE PAR LE TRÉSORIER ADJOINT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le maire Yves Ducharme, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement concernant l'acceptation des soumissions d'émissions d'obligations par le trésorier ou en son absence par le trésorier adjoint.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AM-2001-21 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR FINANCER LE COÛT DU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES DANS LE CADRE DE LA FUSION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le maire Yves Ducharme, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt d'un montant suffisant pour financer le coût du programme de départs volontaires dans le cadre de la fusion

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AM-2001-22 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR FINANCER UNE PARTIE DES COÛTS RELIÉS AU DÉPLOIEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le maire Yves Ducharme, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt d'un montant suffisant pour financer une partie des coûts reliés au déploiement des services municipaux.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-2001-23 SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS NÉGOCIABLES

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, le trésorier adjoint, pour signer les chèques, les conventions bancaires, les billets et autres effets négociables et ce, à l'égard de tous les comptes de dépôts ouverts pour la nouvelle Ville de Gatineau.

Adoptée.

CM-2001-24 SIGNATURE DES DIVERS CONTRATS

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, tous les contrats d'achat de biens, d'acquisition et de vente d'immeubles, de services, de services professionnels, de servitudes, notamment les servitudes d'inondation et d'électricité, ainsi que les baux, les conventions et les ententes, pour autant que ces dossiers aient reçu l'approbation du conseil ou du comité exécutif.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-25 SIGNATURE ET ENREGISTREMENT DES AVIS D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil mandate le trésorier ou le chef de division revenus à la direction des finances, à signer et enregistrer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, les avis d'hypothèques légales sur les lots dont les taxes sont dues et impayées.

De plus, ce conseil autorise le trésorier ou le chef de division revenus à la direction des finances, à signer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, toute quittance et mainlevée faisant suite au paiement de la créance.

Ces autorisations sont valables pour le terme de ce conseil se terminant au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-26 SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION DE SURLARGEURS DE RUES ET DE PASSAGES PIÉTONNIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, les actes d'acquisition de surlargeurs de rues et d'acquisition de passages piétonniers.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-27

SIGNATURE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LES PERMIS D'ACCÈS REQUIS POUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX SUR LES PROPRIÉTÉS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des projets prévus au programme triennal d'immobilisations ou concernant des infrastructures de services municipaux faisant l'objet de servitudes et de baux emphytéotiques, la nouvelle Ville de Gatineau doit souvent exécuter des relevés, des études et des travaux sur les propriétés des gouvernements du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est nécessaire d'obtenir les permis requis émis par les organismes ou ministères des gouvernements du Québec et du Canada pour l'accès sur le site de leurs propriétés et que les documents nécessaires pour ces permis doivent être signés par un représentant autorisé de la nouvelle Ville de Gatineau :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le directeur du module des travaux publics et environnement, ou son représentant autorisé, à signer tous les documents nécessaires pour les permis d'accès requis pour l'exécution de relevés, d'études et de travaux sur les propriétés des gouvernements du Québec et du Canada situées sur le territoire de la Ville.

Adoptée.

CM-2001-28

SIGNATURE DES SERVITUDES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET AUTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ TOUCHET
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, dès leur approbation par le service concerné, tous les contrats relatifs aux servitudes d'aqueduc et d'égouts, de passage et d'utilités publiques consenties à la Ville, au prix de 1 \$.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-29

SIGNATURE DES PLANS DE CADASTRE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, tous les plans de cadastre se rapportant à un lot vendu par la Ville.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine en novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-30 SIGNATURE DES PLANS D'EXPROPRIATION

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LAWRENCE CANNON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la nouvelle Ville de Gatineau, tous les plans devant être déposés au Ministre responsable du cadastre, en vertu de l'article 3042 du Code civil.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine en novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-31 LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil accepte que le conseil municipal de la nouvelle Ville de Gatineau tienne ses séances du conseil au 25, rue Laurier, Hull, Québec.

Il est également résolu que ce conseil, par l'adoption du calendrier des séances 2002, décide de siéger dans les différents centres de services.

Adoptée.

**CM-2001-32 CONVOCAION DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION POUR LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil accepte de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toutes les assemblées publiques de consultation prévues et requises en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est entendu que cette délégation est valable pour la durée du mandat de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CM-2001-33 APPROBATION DU CONTRAT DES SERVICES BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE chacune des organisations municipales faisant l'objet de la présente fusion possède un contrat de services bancaires avec diverses institutions financières;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Ville de Gatineau doit octroyer un nouveau contrat de services bancaires à une institution financière pour l'ensemble de ses opérations bancaires;

CONSIDÉRANT QUE la direction des finances a procédé à un appel d'offre public auprès des différentes institutions financières afin d'obtenir un contrat d'une durée de 5 ans et 8 mois débutant le 1er janvier 2002;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offre, la direction des finances a reçu deux soumissions provenant de la Banque Nationale du Canada et de la Caisse centrale Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la direction des finances a examiné et vérifié ces soumissions et que l'analyse effectuée démontre que la Banque Nationale du Canada a présenté la meilleure offre financière pour la nouvelle Ville de Gatineau

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE sur recommandation du directeur général, ce conseil approuve l'octroi du contrat des services bancaires de la nouvelle Ville de Gatineau à la Banque Nationale du Canada et ce, pour une durée de 5 ans et 8 mois débutant le 1er janvier 2002.

Ce conseil autorise également le directeur des finances et assistant-trésorier à signer les différents documents contractuels et administratifs reliés aux opérations bancaires de la nouvelle Ville de Gatineau.

Cette résolution est assujettie à l'approbation de la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, le tout conformément à l'article 29,3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-92910-895 – autres frais de financement – frais de banque.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2001.

Adoptée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 1- Désignation des membres du comité exécutif
- 2- Lettre du président du Comité de transition de l'Outaouais – Pétition du comité pour le choix démocratique du nom de la nouvelle Ville

CM-2001-34

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 21 h 05.

Adoptée.

M. PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

Me SUZANNE OUELLET
Greffier